

## DEMANDE PREALABLE DE DEVIS

Afin de pouvoir réaliser le devis concernant votre projet et respecter la délibération du conseil syndical du 04 mars 2019, vous devez :

- Renseigner les éléments ci-dessous afin de permettre à notre technicien de prendre contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous sur place pour la réalisation du devis et nous renvoyer cette fiche dûment complétée et signée par vos soins par courrier ou par mail aux adresses suivantes : [f.delille@smesm.fr](mailto:f.delille@smesm.fr) et [secretariat@smesm.fr](mailto:secretariat@smesm.fr)

- Une semaine après envoi à nos services, vous pouvez régler la somme de 250.00 €uros\* à la Trésorerie de Nancy Municipale. Cette somme représente les frais de visite sur site, d'étude et de rédaction du devis et sera déduite de la facture finale correspondant aux travaux.

NOM :

Prénom :

Tél fixe :

Tél portable :

Mail :

Adresse actuelle :

Adresse des travaux :

**LE DEMANDEUR (date et signature)**

\*Cette somme peut être réglée par téléphone (03 83 85 46 10) par CB, par virement à la BDF NANCY (IBAN : FR10 3000 1005 83C5 4000 0000 032) ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et envoyé à la TRÉSorerie DE NANCY MUNICIPALE - 45, Rue Sainte Catherine – CO 40023 - 54035 NANCY CEDEX